CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E26999** **VALABLE JUSQU'AU** **19/06/2027**

ÉDITÉ LE 13/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1995

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC strasbourg

Siret : 399 721 182 00067

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4201966

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 011972491060

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 011972491060

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : CHAUFFAGE SANITAIRE GEORGES DIEBOLD

4 RUE DE LA 2EME DIVISION BLINDEE
67270 HOCHFELDEN

Téléphone : 03 88 91 74 36 **Fax :**

Portable : 06 83 78 32 43

Responsabilité légale :
DIEBOLD THIERRY PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.chauffage-diebold.fr/

E-mail : gdiebold@chauffage-diebold.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 147 000 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante)	4	02/03/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	4	02/03/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	2	04/12/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/05/2026 16:41

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E26999** **VALABLE JUSQU'AU** **19/06/2027**

ÉDITÉ LE **13/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1995
Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC strasbourg

Siret : **399 721 182 00067**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 4201966
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 011972491060
Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 011972491060

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **CHAUFFAGE SANITAIRE GEORGES DIEBOLD**

4 RUE DE LA 2EME DIVISION BLINDEE
67270 HOCHFELDEN

Téléphone : 03 88 91 74 36 **Fax :**
Portable : 06 83 78 32 43

Site Internet : http://www.chauffage-diebold.fr/
E-mail : gdiebold@chauffage-diebold.fr

Responsabilité légale :
DIEBOLD THIERRY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	02/03/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	04/12/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	02/03/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	02/03/2023
o Ventilation mécanique	19/01/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/05/2026 16:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.